

Le bassin principal de Braudel sera bientôt remis à flot

JUSTICE Plus d'un an après avoir remporté la procédure en référé devant le Tribunal administratif, la Ville entend enfin conduire les travaux du plan d'eau

UN casse-tête juridique : voilà pour résumer la procédure entamée, en 2003, par la Ville à l'encontre du maître d'œuvre de l'aménagement du parc Braudel. Inauguré en 1999, l'espace vert laisse vite apparaître des malfaçons, notamment d'étanchéité du bassin. Un défaut de fabrication qui coûtait à la ville près de 30 000 m³ d'eau par an... De quoi plomber un budget ! À qui la faute ? Des néphars, en apparence inoffensifs, perforaient le fond du bassin, et laissaient s'échapper près de 80 m³ d'eau par jour.

La ville dès lors, se retourne contre l'entreprise en charge de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parc Braudel.

180 000 euros pour la Ville

Mais cette dernière, Paysage Méditerranée, a, entre-temps, été mise en liquidation judiciaire. Elle a été rachetée par... Méditerranée Environnement, autre entreprise à avoir œuvré au parc Braudel. Voilà pour compliquer le dossier.

Le différend est porté devant le tribunal administratif qui, le 31 mai 2007, reconnaît la responsabilité de Méditerranée Environnement. Cette dernière est condamnée à indemniser la commune : 70 000 euros pour les travaux de réparation, 10 000 euros pour le remboursement des frais de procédure et... 100 000 euros de préjudice lié aux factures d'eau.

S'appuyant sur la décision du tribunal, la ville et l'entreprise tentent la voie de la conciliation. C'est



Aujourd'hui, le bassin du parc Braudel est vide. Une fuite d'eau rend son remplissage inutile. Mais bientôt, la ville pourra débiter des travaux de réparation. (Photo Dominique Leriche)

sans compter sur un nouveau grain de sable...

Échec de la conciliation

Au cours de la tentative de conciliation, Méditerranée Environnement était prête à prendre en charge la totalité des frais de réparation du grand bassin (un coût évalué à 90 000 e par la municipalité) sous réserve que la ville renonce aux 100 000 e de remboursement lié aux pertes d'eau. Inac-

ceptable. La tentative de conciliation n'ira pas plus loin. Aujourd'hui, après cette procédure longue et pleine de rebondissements, la dette due à la ville est remboursée, aux dires de l'entreprise, que nous avons jointe hier.

Si Méditerranée Environnement se réserve le droit d'attaquer le marché initial (elle a 4 ans pour le faire), la société se déclare toujours disposée à trouver un ter-

rain d'entente avec la Ville.

La nouvelle municipalité entend entamer prochainement les travaux de réparation. « *Un nouveau marché a été lancé pour effectuer les travaux. Nous verrons si les offres se situent au niveau de l'estimation effectuée il y a quelque temps déjà. Toujours est-il que la municipalité se chargera dès que possible de réaménager le bassin, à l'identique pour ne pas dénaturer le travail de l'architecte Alain Faragou* », con-

Dates clés

Le parc paysager Ferand-Braudel a été créé sous la magistrature de Maurice Paul. Voici en quelques dates les principales dates à retenir pour bien maîtriser l'affaire.

Le 31 mars 1998, les travaux du parc débutaient. Les trois entreprises ayant remporté l'appel d'offres furent Paysage Méditerranée (mandataire du projet), Méditerranée Environnement et Sogev-saem.

Avril 1999, la construction était achevée, mais soulevait déjà des « réserves ». Ces réserves furent levées le **12 mai 1999**.

L'entreprise Paysage Méditerranée, en liquidation judiciaire, est rachetée par Méditerranée Environnement le **4 octobre 2001**.

Après quelques années de fonctionnement, l'alimentation en eau du bassin dépasse la normale. Le **22 février 2003**, la commune nomme un expert pour constater un éventuel défaut. Son rapport indique une fuite dans le bassin principal, qui entraîne un référé en provision devant le tribunal administratif le **31 mai 2007**.

clut Claude Astore, adjoint chargé de l'urbanisme et des infrastructures.

ROMAIN ALCARAZ